

■ 0-3 L'assolement

Mise à jour février 2018

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers l'efficacité de la production, la consommation des ressources et la viabilité financière des exploitations.

L'assolement est la division des terres d'une exploitation agricole en parties distinctes, appelées soles, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale. Sur chaque sole, les cultures peuvent varier d'une année (voire d'une saison) à l'autre : c'est la succession ou « rotation culturale ». L'assolement est un indicateur de diversité des cultures dans l'espace à un moment donné ; la rotation est un indicateur de diversité des cultures dans le temps (succession des cultures sur une même parcelle).

L'assolement d'une exploitation agricole est le résultat de choix techniques, économiques et éventuellement d'ordre réglementaire : cela a été le cas par exemple, dans les années 90, avec l'obligation de mise en jachère d'un certain pourcentage des terres arables pour pouvoir bénéficier des aides de la politique agricole commune européenne (PAC).

L'agriculteur cherche à optimiser son assolement pour satisfaire les objectifs de production de l'exploitation. Les critères économiques à prendre en compte sont le marché, le prix de vente, les investissements à mettre en œuvre, le niveau des subventions. Les facteurs techniques, au sens large, incluent les règles de rotation des cultures, l'organisation du travail, la disponibilité du matériel, ainsi que les facteurs écologiques (adaptation au climat, aux contraintes de sol, de topographie). Enfin l'agriculteur doit prendre en compte les moyens humains, en quantité, qualification et savoir-faire.

La connaissance de l'assolement d'un territoire permet de comprendre en partie l'évolution de certains facteurs de production agricole tel que le recours aux intrants, c'est-à-dire à l'ensemble des produits utilisés afin d'améliorer le rendement à court terme de la culture : fertilisants, produits phytosanitaires, eau d'irrigation.

Analyse

En 2016, la surface agricole utilisée (SAU) en Occitanie couvre 3 492 milliers d'hectares soit 48 % de la superficie régionale. Elle se répartit en 53 % de terres arables (grandes cultures, cultures légumières), 38 % de surfaces toujours en herbe (STH) et 9 % de cultures permanentes entretenues (vignes et vergers). Le vignoble régional, principalement localisé en Languedoc-Roussillon, représente plus de 80 % des surfaces de cultures permanentes.

En 26 ans, la SAU régionale a diminué de 8 %, soit une perte de 302 milliers d'hectares. L'artificialisation du sol n'est pas seule en cause, la déprise agricole et la spécialisation des agriculteurs ont aussi contribué à la fonte des surfaces, à des degrés divers selon le type de culture. Les politiques publiques expliquent aussi les évolutions contrastées des surfaces utilisées dédiées d'une part aux terres arables, d'autre part aux prairies permanentes et aux cultures pérennes. La politique agricole commune (PAC) européenne des années 1990 a en particulier fortement incité les agriculteurs à abandonner prairies et vergers au profit des grandes cultures. Ainsi, les terres labourables ont connu une première période d'augmentation, de l'ordre de 0,2 % par an, jusqu'au début des années 2000. Elles ont ensuite diminué de 0,2 % par an en moyenne jusqu'en 2016. *In fine*, leur surface est restée relativement stable sur la période (respectivement 1 861 et 1 854 milliers d'hectares en 1990 et 2016).

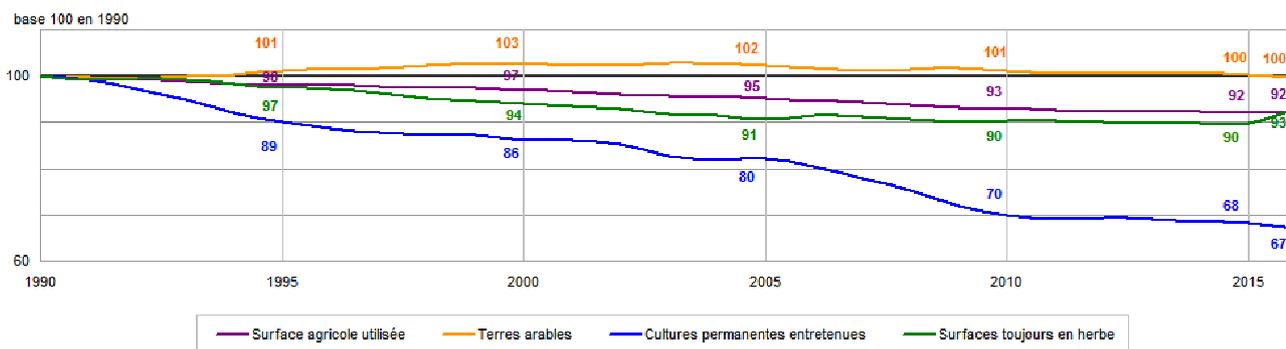
Les surfaces toujours en herbe (STH) n'ont cessé de diminuer, à un rythme d'abord soutenu jusqu'en 2000, puis moins rapide ensuite. En 26 ans, près d'un hectare de STH sur dix a fait l'objet de conversion, d'artificialisation ou de déprise. Ces surfaces jouent pourtant un rôle écologique important, notamment pour la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux, en servant de filtres aux eaux superficielles. La PAC vise désormais à les maintenir et encourage la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau.

Les cultures permanentes entretenues ont payé le plus lourd tribut. Elles diminuent à un rythme soutenu (-1,6 % par an en moyenne) sur toute la période 1990-2016. Ce sont 149 milliers d'hectares qui ont été arrachés ou abandonnés en 26 ans dans la région Occitanie, soit près du tiers de la surface exploitée en 1990.

En moyenne, trois cultures, le blé, le tournesol et le maïs, occupent plus du quart de la sole des exploitations dans la région et 44 % de leurs terres arables. Ces grandes cultures dominantes sont principalement localisées dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. En 2016, le maïs représente 10 % des terres arables, en baisse de 5 points par rapport à 1990. Les surfaces en tournesol sont relativement stables sur toute la période, elles constituent 11 % des terres arables en 2016. Culture d'été relativement sobre, le tournesol exige peu de traitements et est accommodant en toutes conditions climatiques.

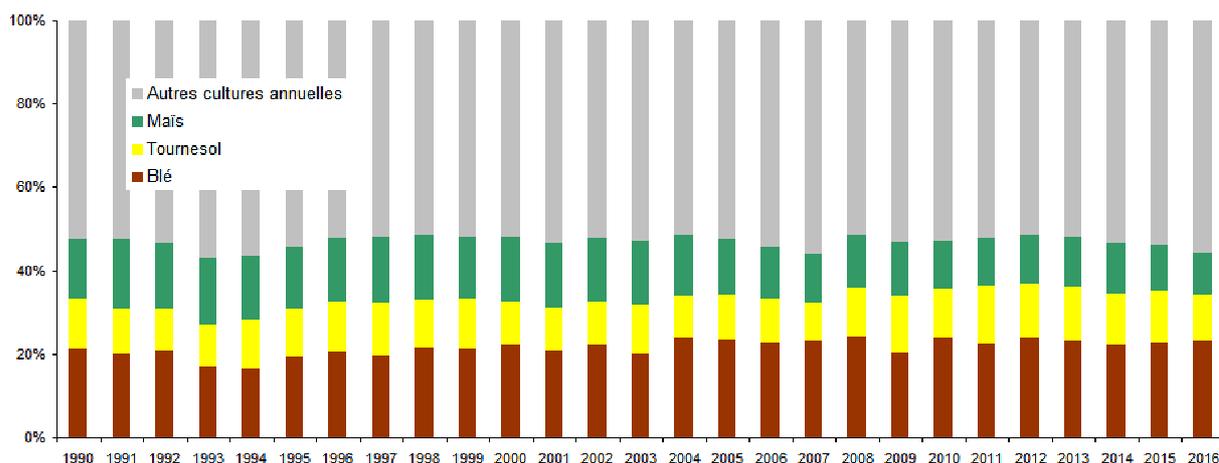
Les soles de blé (23 % des terres arables en 2016) sont plus sujettes à des variations dans le temps, au gré des cours mondiaux ainsi que des aléas climatiques. ■

En 26 ans des terres arables très stables en superficie
Évolution des surfaces agricoles entre 1990 et 2016 en Occitanie



Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Près de 50 % des terres arables occupées par trois cultures
Répartition des terres arables entre 1990 et 2016 en Occitanie



Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Pour en savoir plus :

- [Agreste, la statistique, l'évaluation et la prospective agricole – Occupation et utilisation du territoire](#)